

## Statut particulier pour les équidés

Si nous pouvons parler d'un statut général pour le monde animal, il semble indéniable que face à l'évolution de notre société, la présence de statuts particuliers soit nécessaire et incontournable.

La place importante occupée par certaines espèces dans notre quotidien, qu'il soit professionnel, de loisirs ou simplement affectif, nécessite un statut particulier.

Celui-ci doit venir compléter de manière plus précise certains cas, afin de définir clairement, l'animal d'élevage, de consommation, de loisirs et de compagnie.

Car cela semble bien immoral qu'une espèce comme les équidés puisse entrer dans toutes ces catégories passant d'une vie dédiée à notre plaisir, nous offrant joie et bonheur à une destinée funeste dans le creux d'une assiette.

Depuis les temps anciens l'équidé est considéré comme un moyen de transport, outil agricole ou simple denrée alimentaire. Sa place aujourd'hui a considérablement évolué il est pleinement intégré dans notre vie quotidienne comme le chat ou le chien mais sans pouvoir bénéficier du statut d'animal de compagnie.

Malgré un mode de vie et des besoins différents, tout comme le chat ou le chien l'équidé partage notre vie dans une relation ou l'affection et les sentiments occupent une place importante.

Importance telle que maintenant de plus en plus de personnes recherchent un lieu de vie pouvant inclure leur équidé dans le quotidien familial.

Pour répondre à cette demande et toucher un plus grand nombre, des équidés miniatures sont proposés comme animal de compagnie.

L'équidé occupe aussi une place très importante dans nos loisirs, la récente troisième place des licenciés de la FFE est un signe majeur, que l'équidé est devenu un compagnon recherché pour un plaisir partagé.

Sous couvert de cet engouement et par l'absence d'un statut bien précis ont pu voir apparaître et se multiplier diverses actions hors cadre associatif, créant un amalgame ou l'on mélange sauvetage appel à dons et vente, mais aussi ; diverses autres tromperies utilisant la corde sensible humaine à des fins peu louables.

Le statut d'animal de compagnie serait un pas de plus afin d'asseoir le respect et la responsabilité de chacun envers cet animal, que l'homme considère comme sa plus belle conquête, mais qui l'utilise à toutes fins utiles.

De plus cela pourrait permettre à tous ceux qui le choisiraient de pouvoir offrir à leur compagnon une fin digne et respectueuse en ayant accès à l'incinération par exemple.

Car s'il ne faut pas oublier certaines images de notre passé afin que cela ne se reproduise pas, ne nous obligeons pas à en vivre d'aussi fortes et aussi dures au travers de nos équidés, car ils sont eux aussi la vie et chaque vie se doit d'être respectée et protégée.

Ce statut d'animal de compagnie pour les équidés doit être le fruit de la réflexion, de la concertation de tous. C'est pour cela que doit être mis en place un groupe de travail pour les équidés ou toutes les filières pourront construire ce statut dans les meilleures conditions.

Le président de l'association Chev-Ane

A.BECHU

Association Chev-Ane  
Villa les Abeilles  
36100 Ste FAUSTE  
assoschevane@free.fr